

OUVERTURE DE COMPTE CONJOINT « PARTICULIERS » CONSTRUCTION – RÉNOVATION

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

No. D'ASSURANCE SOCIALE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____
Jours/Mois/Année

COURRIEL : _____ @ _____ Je ne veux pas que l'état de compte soit envoyé par courriel

EMPLOYEUR ACTUEL : _____ OCCUPATION : _____

DEPUIS : _____ REVENU MENSUEL BRUT : _____ \$

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

No. D'ASSURANCE SOCIALE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____
Jours/Mois/Année

COURRIEL : _____ @ _____ Je ne veux pas que l'état de compte soit envoyé par courriel

EMPLOYEUR ACTUEL : _____ OCCUPATION : _____

DEPUIS : _____ REVENU MENSUEL BRUT : _____ \$

ADRESSE : _____ Tél : (____) _____
No. civique Rue

Ville Province Code Postal

ADRESSE PRÉCÉDENTE (s'il y a moins de 2 ans) :

No. civique Rue Ville Durée

INSTITUTION FINANCIÈRE QUI ACCORDE LE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Nom de la Banque ou Caisse _____ Ville _____

No. de compte : _____ Prêt : OUI _____ NON _____ Tél : (____) _____

NOM DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE À CONSTRUIRE OU RÉNOVER

Nom Adresse Tél : (____) _____

NOM DU CONTRACTEUR DE LA CONSTRUCTION/RÉNOVATION (s'il y a lieu)

Nom Adresse Tél : (____) _____

NOM DU NOTAIRE (s'il y a lieu)

Nom Adresse Tél : (____) _____

ADRESSE COMPLÈTE DE LA CONSTRUCTION OU RÉNOVATION

No. civique Ville Province No. de lot

TYPE DE PROJET POUR LEQUEL LA DEMANDE EST FAITE : _____

ESTIMÉ DU BESOIN DE CRÉDIT TEMPORAIRE : _____ **\$ DURÉE :** _____

CRÉDIT DEMANDÉ APRÈS LE PROJET : _____ \$

CONDITIONS SPÉCIALES À LIRE ATTENTIVEMENT

Acceptation de crédit :

L'ouverture d'un compte est sujette à l'approbation de La Coop Ste-Hélène, en cas de refus, de suspension ou de l'abolition du privilège d'achat à crédit, il n'y aura aucune obligation de sa part de divulguer les raisons motivant sa décision.

Renseignements sur la personne :

Le requérant autorise La Coop Ste-Hélène à obtenir ou à échanger ou divulguer, des renseignements personnels à son sujet, dans le but de valider sa solvabilité et ses habitudes de paiement.

Modes de paiements :

Les modes de paiement acceptés sont argent comptant, chèque ou carte de DÉBIT. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées pour les paiements d'états de comptes.

Intérêt sur solde en souffrance :

À défaut de payer à échéance, le requérant s'engage à payer toute dette en souffrance, un intérêt au taux de 24% l'an calculé, payable et composé mensuellement et ce jusqu'à parfait paiement.

Frais de recouvrement :

Advenant son défaut de payer, le requérant s'engage à rembourser jusqu'à concurrence de 20% de la créance, les frais de perception encourus par La Coop Ste-Hélène si elle devait recourir à une tierce personne pour le recouvrement de sa créance.

Réserve du droit de propriété :

La Coop Ste-Hélène se réserve la propriété de l'universalité de toutes marchandises vendues jusqu'au parfait paiement de toutes les sommes dues en vertu de la présente convention sans distinction et sans égard à leur livraison ou à leur paiement en vertu des factures.

CONJOINTEMENT RESPONSABLES

Signé ce _____ jour de _____ 20__

Nom du requérant en lettres moulées

Nom du requérant en lettres moulées

X _____
Signature du requérant

X _____
Signature du requérant

CAUTIONNEMENT PERSONNEL

Je soussigné(e), déclare par la présente cautionner personnellement et solidairement toutes et chacune des obligations du requérant et garanti à La Coop Ste-Hélène le remboursement de toutes dettes présentes ou futures en capital, intérêts et frais. Ce cautionnement est continu et restera valable pour la dette entière nonobstant les remboursements occasionnels ou octrois de crédit additionnels. Je renonce aux bénéfices de discussion et de division. Je déclare connaître les implications de cette caution personnelle (endossement). La signature de ce cautionnement n'opère pas novation. Je déclare avoir pris connaissance des conditions spéciales de la convention d'affaires plus haut et y être lié au même titre que le requérant.

Signé ce _____ jour de _____ 20__ X _____

Important : À moins d'indication contraire sur la facture ou d'une entente spéciale, les achats sont payables le 15 du mois suivant, la limite de crédit et le privilège d'achat à crédit sont conditionnels au maintien de votre compte à jour.